



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi 11 décembre

Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : vendredi 05 décembre 2025

### Étaient présent(e)s : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe

Gérard GUERRERO, Louisa HAMMOUCHE, Arthur MELIS, Sylvie LAURENT, Christine ARNAUDO, Hocine BEN-SAÏD, Carole HALGAND, Adjoint(e)s

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI, Roselyne MANDRAS, Manuel PINTO, Virginie AUTIE, Sophia FELLAHI-TALBI<sup>(1)</sup>, Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ, Carole ALBOREO, Paul BONZI, Maëva CHALLIES-SANCHEZ, Conseiller(e)s municipaux(ales).

**Étaient excusé(e)s et représenté(e)s :** Emilien GOGUEL-MAZET par Louisa HAMMOUCHE, Djelloul OUARET par Patrick MAGRO, Ludovic DI MEO par Audrey CERMOLACCE, Gaëlle LECOQ par Roselyne MANDRAS

**Étaient excusé(e)s et non représenté(e)s :** Nathalie CIPRIANI, Thierry AUDIBERT,

**Étaient absent(e)s :** Anne OLIVERO, Bertrand CONNIN, Philippe REYNAUD

**Secrétaire de séance :** Maëva CHALLIES-SANCHEZ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

013-211301064-20251211-17-12-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

(1) Arrivée après le vote de la 8<sup>ème</sup> question



=====

### DELIBERATION N°17.12.2025

**OBJET : AMENAGEMENT DE L'ESPACE – Stratégie foncière – Approbation des modifications apportées au projet de convention d'intervention foncière sur le périmètre du Centre-ville/Gare, entre la Commune, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

« Par délibération n°09.10.2025 du 9 octobre 2025 le Conseil Municipal a approuvé la stratégie foncière proposée sur le périmètre du Centre-ville/Gare, par l'Etablissement Public Foncier PACA à la Commune et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Or, la Métropole a souhaité poursuivre les discussions avant l'enrôlement du texte par le Conseil métropolitain.

Après concertation tripartite, les adaptations retenues, stipulent qu'à l'issue des travaux de réhabilitation réalisés par l'EPF et la phase de surveillance, la Commune assurera la gestion courante du ou des biens (garde, contrôle, surveillance physique, débroussaillage, sécurisation, information du public).

La Métropole assurera, pour le compte de la Ville, le suivi technique et administratif des mesures environnementales prescrites par l'autorité administrative (surveillance de la qualité des sols et des eaux souterraines, maintien et mise à jour des servitudes, relations avec les services de l'Etat, rapports périodiques...).



La Commune et la Métropole se tiendront mutuellement informées de toute évolution réglementaire ou prescription complémentaire affectant le site.

Dans l'hypothèse où une substitution à l'EPF en qualité de tiers demandeur serait requise, la Métropole, la Commune et l'EPF se réuniront afin de définir conjointement les modalités de reprise du dossier.

Je vous propose d'approuver ces modifications. Je vous prie de bien vouloir en délibérer. »

**Le Conseil Municipal,**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu le Code de l'Urbanisme,**

**Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé le 19 décembre 2019,**

**Vu la Convention d'anticipation foncière ci-annexée,**

**Après en avoir délibéré,**

**A L'UNANIMITE**

**APPROUVE** les modifications du projet de convention d'intervention foncière en opération d'ensemble sur le site Centre-Ville/Gare ci-annexée, entre la Commune, la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'Etablissement Public Foncier PACA sur le secteur centre-ville.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention et tous les documents y afférents.

 *Monsieur le Maire,*  
**André MOLINO**